

INFORMATION AUX PORTEURS

01/01/2022 – MISE A JOUR DE LA DOCUMENTATION JURIDIQUE DU FCP CPR EuroGov LCR

Les porteurs de parts du FCP CPR EuroGov LCR, géré par la société de gestion CPR Asset Management, sont informés des modifications suivantes qui entreront en vigueur le **01/01/2022** :

1/ Changement siège social CPR AM

A compter du 31/12/2021, le siège social de CPR Asset Management sera fixé au 91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris en lieu et place du 90, boulevard Pasteur – 75015 Paris.

2/ Modification de l'indice de référence

Le nouveau taux de référence monétaire au jour le jour de la zone Euro publié par la Banque Centrale Européenne (BCE) est l'€STR (Euro Short Term Rate) et remplace l'EONIA.

En conséquence, l'indice de référence de votre OPC sera l'€STR capitalisé (*en lieu et place de l'EONIA capitalisé*).

3/ Modification des orientations de l'ESMA sur les commissions de surperformance

Compte tenu de l'absence de commissions de surperformance, les paragraphes relatifs à la commission de surperformance sont supprimés de la documentation juridique.

4/ Suppression de CPR AM comme établissement en charge des ordres de souscription et de rachat

CPR AM n'est plus référencé comme établissement en charge de la réception des ordres de souscription et de rachat.

Ces modifications n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur FCP que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque.

De plus, ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers.

Les autres caractéristiques de vos OPC demeurent inchangées.

La documentation réglementaire modifiée de votre OPC (Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur –DICI-, Prospectus et Règlement) sera disponible sur le site internet www.cpr-am.com

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La Direction